

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

Création d'une microcentrale hydroélectrique en dérivation de la Thur sur la commune de BITSCHWILLER LES THANN (68) sur un canal d'amenée déjà existant.

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCI France

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Alexandre BARAZI

RCS / SIRET

4 7 8 9 1 3 8 9 0 0 0 0 1 6

Forme juridique

SCI

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
29. Installations destinées à la production d'énergie hydroélectrique.  "Nouvelles installations d'une puissance maximale brute totale inférieure ou égale à 4,50 MW".	Création d'une microcentrale d'une puissance maximale brute de 237 kW.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet est de créer une microcentrale hydroélectrique au niveau du premier déversoir de décharge établi sur le canal d'amenée, environ 70 m en aval du barrage existant.

Le débit d'équipement sera de 5.75 m<sup>3</sup>/h.

Le projet n'aura pas d'impact sur les crues.

## 4.2 Objectifs du projet

L'objectif est de valoriser le barrage existant par la production d'énergie propre, renouvelable et respectueuse de l'environnement tout en assurant la mise en conformité du barrage existant vis à vis de la continuité écologique.

Il est prévu la mise en place d'une passe à poissons et d'une prise d'eau ichtyocompatible avec dévalaison pour la continuité piscicole et la modification de la vanne de dégrèvement existante pour assurer le transit sédimentaire.

Un débit minimum biologique supérieur à 10 % du module sera maintenu dans le tronçon court-circuité (850 l/s, soit 16 % du module) et un débit prioritaire de 100 l/s pour les besoins de la commune sera respecté avant mise en route de la turbine.

Egalement, il est prévu le réaménagement d'un ancien plan d'eau existant en bordure du canal actuellement à sec et fortement végétalisé.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

La durée des travaux est estimée de 6 à 8 mois.

Le chantier sera isolé par des batardeaux étanches.

Le débit de la rivière sera maintenu en totalité dans le lit de la rivière (surverse sur le barrage ou passage par la vanne de dégrèvement).

Il est prévu le curage du canal d'amenée existant afin de permettre le passage du débit d'équipement (canal actuel pas assez profond et non entretenu), le terrassement au niveau de la microcentrale, l'installation du génie civil et de la turbine, la mise en place des conduites d'amenée, la réfection de la crête du barrage et celle du déversoir pour une crête homogène, la réalisation des ouvrages de montaison et de dévalaison piscicole, la pose d'une cloison calibrée à l'entrée de la rivière artificielle existante en rive gauche du barrage, la mise en place de 2 prises d'eau calibrées sur le canal d'amenée pour assurer le passage d'un débit prioritaire de 100 l/s pour les besoins de la commune (une de 90 l/s via la buse DN 600 existante et une de 10 l/s transitant par le plan d'eau avant de rejoindre le canal) et la réhabilitation du plan d'eau.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase exploitation, le débit minimum biologique du tronçon court-circuité transitera par les aménagements dédiés à la continuité écologique (échancrure rive gauche du barrage, passe à poissons en rive droite et prise d'eau ichtyocompatible suivie de la dévalaison) avant turbinage.

Le fonctionnement de la turbine sera régulé par une sonde de niveau.

A noter que la mise en route de la turbine sera également assujettie à un prélèvement par la commune qui sera prioritairement alimenté (100 l/s).

Les eaux turbinées seront rejetées directement dans la Thur en pied de turbine, il n'y aura pas de canal de fuite.

Lors des crues, les eaux surverseront sur le barrage et le déversoir de décharge du canal d'amenée. Elles transiteront également par la vanne de décharge installée en rive droite du barrage.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande d'autorisation environnementale Loi sur l'Eau  
Code de l'Environnement (articles L.211.1, L.214-1 à L.214-11)

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Turbine Kaplan :	
- Débit d'armement :	0.65 m3/s
- Débit d'équipement :	5.75 m3/s
- PMB :	237 kW
Local d'exploitation :	
- superficie :	< 20 m <sup>2</sup>
- cote plancher :	Hors zone inondable

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Lieux-dit : villa Barazi  
en rive droite de la Thur  
68620 BITSCHWILLER LES THANN  
Parcelles n°317 et 334 section 05

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 07° 05' 5" E Lat. 47° 49' 23" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

Commune de BITSCHWILLER LES THANN

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZNIEFF la plus proche : Versant rocheux du Rosenbourg à Thann à 800 m de la zone d'étude.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Projet situé au sein du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement existe sur la commune de Bitschwiller les Thann en raison de la présence de la RN 66 (arrêté n° 031-PR du 6 novembre 2015). Une partie de la zone de projet dispose d'un niveau sonore compris entre 55 et 60 dB d'après ce plan.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Projet localisé au sein de zones à dominantes humides identifiées par la DREAL Alsace, à savoir : eaux courantes et boisements linéaires humides, comme la majeure partie du village. Le relevé de terrain a permis de mettre en évidence l'absence de zone humide.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de BITSCHWILLER LES THANN possède un Plan de Prévention des Risques naturels Inondation (PPRI) de la Thur approuvé le 30/07/2003. D'après la carte du zonage réglementaire, le site du projet n'est pas situé en zone inondable. Toutefois, ce zonage paraît incohérent car la cartographie réalisée semble s'arrêter en amont du site, au niveau de la rue de l'industrie. Au delà de cette limite, le lit mineur de la Thur n'est pas référencé comme zone inondable.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Éloignement de 1.8 km de la ZSC Promontoires siliceux (zone Natura 2000 la plus proche).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le débit turbiné est restitué à la rivière Thur en pied de centrale.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux excédentaires issus principalement du curage du canal d'amenée seront évacués en zone non inondable sur les parcelles du pétitionnaire (~ 800 m3). Les sédiments extraits pour permettre l'approfondissement de la vanne de décharge et du dispositif de prise d'eau seront déposés en berge de manière à être remobilisés lors de prochaines crues (~ 450 m3). Les matériaux issus de la réhabilitation du plan d'eau seront utilisés sur le pourtour pour renforcer les abords.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dérangement des espèces présentes en phase de chantier. Mesures de précaution pour éviter tout risque de pollution des eaux (bidons, batardeaux). Outre le fait de l'installation d'une centrale hydroélectrique produisant une énergie renouvelable sans aucun rejet de gaz à effet de serre, le projet prévoit d'assurer la continuité écologique en réalisant des aménagements adaptés (passe à poissons, dévalaison et prise d'eau ichtyocompatible, vanne de dégrèvement modifiée). De plus, un débit minimum biologique > à 10 % du module sera instauré dans le tronçon court-circuité de faible longueur (130 m).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé au sein des 2 plans nationaux suivants : Milan royal : zone à enjeux moyens ; absence d'incidence car habitats présents peu favorables à sa présence (bois en bordure de cours d'eau et de zone urbanisée), de plus, absence de nids et d'individu observé. Sonneur à ventre jaune : Absence d'individu observé lors des visites de terrain.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'aura pas d'incidence sur l'écoulement des crues. En cas de crues, les eaux surverseront sur le barrage et le déversoir comme c'est le cas aujourd'hui et s'écouleront également par l'ouvrage de dégrèvement (section augmentée).  Le plancher du bâtiment d'exploitation sera situé au delà de toute zone inondable et d'aura donc pas d'impact en cas de crue.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Déplacements d'engins pour les besoins du chantier. Trafic limité au minimum.  Des véhicules légers fréquenteront ponctuellement le site pour les besoins des opérations de maintenance courante et d'entretien des équipements. Ce trafic limité n'engendrera aucune incidence notable.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La centrale sera isolée de manière à ne pas augmenter la nuisance sonore. Une étude acoustique sera réalisée après la mise en service de la centrale dans la mesure où le bruit généré par son fonctionnement serait jugé trop important. S'il s'avère que les résultats ne sont pas conformes à l'arrêté préfectoral du 10 juillet 2014, relatif à la lutte contre les bruits de voisinage, alors des travaux supplémentaires d'isolation acoustique seront engagés.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet de dimensions réduites ; centrale implantée en zone boisée peu visible.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

La phase travaux constitue la phase la plus pénalisante pour le milieu. Afin d'éviter tout risque de pollution, notamment par écoulement de béton, le chantier sera isolé du cours d'eau par des batardeaux, le stockage des matériaux s'effectuera hors zone inondable, mise en place de bidons récupérateur pour recueillir les produits susceptibles d'être déversés lors d'un incident... Concernant les habitats naturels, la flore et la faune du site, l'essentiel des enjeux se situe durant la phase des travaux. Un dérangement ponctuel pourra avoir lieu. A la fin des travaux, le site sera remis en état. La réalisation du projet implique la suppression de quelques arbres pour mettre en place la centrale, les conduites forcées et la réhabilitation du plan d'eau (abattage l'hiver précédent le commencement du chantier pour éviter tout impact sur la nidification de l'avifaune). Toutefois, aucune incidence n'est attendue sur le Milan royal car aucun individu n'a été observé sur le site du projet et les milieux boisés à proximité de cours d'eau ne constituent pas un habitat favorable à l'espèce. Quant au sonneur à ventre jaune, la prospection réalisée au printemps a permis de mettre en évidence l'absence d'individu sur la zone du projet. La vanne de dégrèvement existante sera automatisée et approfondie de manière à améliorer l'efficacité du transit sédimentaire. Une passe à poissons et un dispositif de dévalaison seront créés pour permettre le passage des espèces piscicoles. Une prise d'eau ichtyocompatible sera également mise en place.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu des précautions prévues dans le cadre de la réalisation des travaux, de la mise en place d'une prise d'eau ichtyocompatible, de la création d'une passe à poissons et d'un dispositif de dévalaison, de l'amélioration du transit sédimentaire et de l'instauration d'un débit minimum biologique prioritaire, l'étude d'impact ne s'impose pas.

La faible emprise foncière du projet et l'utilisation d'ouvrages existants (barrage, canal d'amenée) limitent tout impact supplémentaire.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
7) Etude de continuité écologique transmise à l'OFB - rattachée à la partie 6. 8) Avis de l'OFB sur la continuité écologique du 09/09/2019 - rattachée à la partie 6. 9) Réponse à l'avis de l'OFB - rattachée à la partie 6. 10) Etude préalable de la zone projet - rattachée à la partie 6.

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



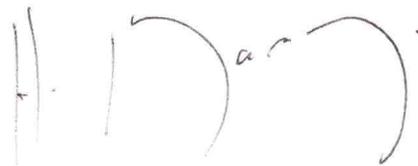
Fait à

Bitschwiller les Thann

le.

05/08/2020

Signature



Alexandre BARAZÉ pour la  
S.C.I. FRANCE